

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : CORDIER Alain, DALMAIS Gilles, DESPLANCHE Aurélie, ESCRIVA Evelyne, GAGNOLET Pascal, LACROIX Monique, LEFEVER Claude, LEMARIE Frédéric, LOREAU Ludovic, MIDONNET Pascal, MOLINIER Bertrand, OCTRUE Valérie, SIDO Valérie.

ABSENTS : COSTA Béatrice, CURIAL Fabienne, DELDON Sébastien, GAUTIER Chantal, GOY Gaëlle, JULIAT Bernard, PIOLA Fabrice, PRUD'HOMME LACLAU Karine, ROUVEURE Isabelle, ZEBBOUDJ Djamila.

POUVOIRS : COSTA Béatrice à DESPLANCHE Aurélie, GAUTIER Chantal à LEFEVER Claude, GOY Gaëlle à Pascal GAGNOLET, JULIAT Bernard à Monique LACROIX, ROUVEURE Isabelle à Pascal GAGNOLET, ZEBBOUDJ Djamila à CORDIER Alain

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Il sera procédé, conformément aux articles L.2541-6 et L.5211-1 du CGCT, à l'élection d'un (e) secrétaire pris au sein du conseil municipal. Mme Evelyne ESCRIVA a été élue à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU PRÉCÉDENT CONSEIL MUNICIPAL :

M. MOLINIER rappelle que lors de la dernière séance du conseil, il avait demandé le chiffrage des économies à réaliser si la commune changeait l'éclairage des terrains de tennis vers le plateau sportif : mise en place de LED.

Monsieur le Maire répond que cette information lui sera communiquée prochainement. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

AFFAIRES GÉNÉRALES

• **DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER :**

ADRESSE CADASTRALE DU BIEN	SITUATION DU BIEN	SUPERFICIE DU BIEN	NATURE DU BIEN VENDU
AS 114	198b route de Neuville	60,04 m ²	Appartement et garage

• **DÉCISIONS DU MAIRE :**

Aucune depuis la dernière réunion.

FINANCES 2021

Le Maire laisse la parole à Pascal GAGNOLET, adjoint aux finances, pour la présentation des comptes annuels 2021 et des budgets prévisionnels 2022 (voir présentation du budget jointe en annexe à la note de synthèse).

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe complétant les dispositions de l'article L2313-1 du CGCT, Mr GAGNOLET commence par une présentation synthétique des informations financières essentielles :

- Evolution du budget de fonctionnement
- Niveau des taux d'imposition
- Niveau de l'endettement
- Evolution de la DGF
- Effectifs de la collectivité

La capacité d'autofinancement nette est d'un niveau proche de celui de 2017 malgré l'augmentation du nombre d'habitants et la hausse du coût de la vie.

Les excédents 2018 à 2020 étaient dus à des phénomènes exceptionnels.

Au niveau des recettes, les dotations sont assez stables et l'on a une recette exceptionnelle due à la cession du terrain à l'association Saint Exupéry.

Le niveau d'endettement baisse cette année avec une forte baisse à venir en 2027 avec la fin de remboursement de certains emprunts. Mais ce ratio va forcément évoluer avec le projet d'école qui passera obligatoirement par l'emprunt.

La DGF a fortement baissé entre 2012 et 2016 et se stabilise depuis 2017.

Au niveau des effectifs, la masse salariale est de 993 k€, 30 emplois budgétaires sont ouverts dont 26 pourvus. Les départs en retraite d'un agent technique et d'une ATSEM sont à prévoir en juillet 2022. Le débat reste ouvert depuis le DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) concernant l'externalisation ou pas du service de ménage.

Mr MOLINIER est surpris que l'URSSAF représente seulement 10% de la masse salariale. Cela est dû au fait que les agents ne cotisent pas pour le chômage.

Mr LEFEVER demande pourquoi les chiffres présentés sur le tableau projeté à l'écran, concernant le compte administratif du budget principal, ne correspondent pas aux chiffres du document joint à la note de synthèse ?

Mme SERGENT répond que les chiffres du document projeté n'ont pas été actualisés suite au retard de la trésorerie pour établir le compte de gestion 2021. Cependant, les documents joints à la note de synthèse reprennent les bons chiffres. Le compte de gestion 2021 de la Trésorerie confirme ces résultats.

Mr LEFEVER demande le détail des restes à réaliser 2021.

Celui-ci se trouve dans les documents transmis en annexe, présenté par opération.

Il demande à quoi correspondent les montants de 23 k€ pour le cimetière et de 63 k€ pour la gendarmerie.

Il s'agit de la reprise de concessions, la remontée des cavurnes et le remplacement des menuiseries de la gendarmerie.

(Arrivée de Mr CORDIER)

Monsieur le Maire quitte la salle pour la présentation et le vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2021.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 :

Chaque budget fait l'objet d'une présentation dans ses grandes masses par Mr GAGNOLET (voir présentation du budget jointe en annexe à la note de synthèse).

- **Budget principal**

Vote : approbation du compte administratif 2021 budget principal

Pour : 18, Contre 0, Abstention : 0

Vote : affectation de l'excédent de 1 108 760.39 € au budget primitif 2022

Pour : 18, Contre 0, Abstention : 0

- **Budget annexe assainissement**

Vote : approbation du compte administratif 2021 budget assainissement

Pour : 18, Contre 0, Abstention : 0

Vote : affectation de l'excédent de 665 486.29 € au budget primitif 2022

Pour : 19, Contre 0, Abstention : 0

- **Budget annexe production énergie**

Vote : approbation du compte administratif 2021 budget production énergie

Pour : 18, Contre 0, Abstention : 0

Vote : affectation de l'excédent de 41 031.24 € au budget primitif 2022

Pour : 19, Contre 0, Abstention : 0

COMPTES DE GESTION 2021 :

Les comptes de gestion sont transmis par la trésorerie et sont le pendant des comptes administratifs. Il est précisé que les comptes de gestion sont à la disposition des conseillers municipaux en format imprimé. A la demande de M. MOLINIER, il lui est remis un exemplaire papier de chacun de ces documents.

Vote : approbation du compte de gestion 2021 des budgets : principal, assainissement et production énergie

Pour : 19, Contre 0, Abstention : 0

CESSIONS ET ACQUISITIONS 2021 :

Il est rappelé que sur l'exercice 2021, il y a eu une cession qui concerne le budget principal : vente de terrain situé au lieu-dit Sûre pour une surface de 5 999 m² au prix de 268 978 € à l'association Centre Saint Exupéry pour l'accueil d'une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS).
Aucune acquisition.

Suite à une question de M. MIDONNET, il est précisé que la cession a eu lieu au prix des domaines, et non pas au prix du marché. Il s'agit d'un choix d'accompagnement de l'association Saint Exupéry fait par la municipalité précédente.

Vote : délibération pour acter de la cession et de l'absence d'acquisition 2021

Pour : 19, Contre 0, Abstention : 0

FINANCES 2022

Monsieur le Maire regagne la salle pour la présentation des budgets 2022.

TAUX D'IMPOSITION 2022 :

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a pas d'augmentation des taux d'imposition mais que l'Etat ayant décidé l'augmentation de la base, les ménages verront leur taxe augmenter.

Suite à une question de Mr LEFEVER, le Maire précise que sur le taux de 25.68 %, 13.97 % correspondent à la part départementale qui est reversée aux communes et que le taux du département est désormais figé.

- **Taxe foncière sur le bâti**

Vote : reconduction du taux de 25.68 %

Pour : 19, Contre 0, Abstention : 0

- **Taxe foncière sur le non bâti**

Vote : reconduction du taux de 43.34 %

Pour : 19, Contre 0, Abstention : 0

BUDGETS PRIMITIFS 2022 :

Mr GAGNOLET présente pour chaque budget les recettes ventilées par chapitre et les charges ventilées par chapitre des sections de fonctionnement et d'investissement (voir présentation du budget jointe en annexe à la note de synthèse). Cette présentation comporte un comparatif avec le réalisé 2021 afin de mettre en avant les variations par grandes masses.

- **Budget principal**

Mr GAGNOLET indique que le principe de prudence a été retenu pour la prévision des recettes. Même s'il y a eu des augmentations de certaines recettes en 2021, les revenus des immeubles ont tendance à baisser.

La présentation du prévisionnel budget de fonctionnement donne lieu à des échanges :

Claude LEFEVER : Quel surcoût entre un hébergement informatique en interne et la solution d'hébergement informatique externalisée qui a été retenue ?

Réponse de M. Alain CORDIER : Peu de différence hormis les frais de migration lors du déploiement et l'affectation comptable : un achat de serveur aurait été en investissement, le prestataire passe en fonctionnement. L'externalisation permet des économies sur les frais de maintenance. La Préfecture a également donné des consignes en ce sens afin de sécuriser les données informatiques.

Claude LEFEVER : On ne retrouve pas la baisse de la consommation électrique malgré l'extinction nocturne.

Réponse de M. le Maire : Effets visibles sur le réalisé 2022 car la facturation est décalée mais cette baisse de la consommation viendra peut-être simplement compenser la hausse des prix de l'énergie. Choix de la prudence.

Claude LEFEVER : On ne ressent pas dans le réalisé la fermeture des salles liée au covid. De plus, pas d'augmentation des frais de carburant prévue.

Réponse de M. le Maire : Moins de véhicules, point de vigilance.

Claude LEFEVER : Baisse de la masse salariale dans le prévisionnel mais hausse des cotisations URSSAF.

Réponse de Dominique SERGENT : Remarque déjà remontée précédemment. Calculs proposés par Coraline, prudence par rapport aux emplois non titulaires qui ont des cotisations plus importantes.

Claude LEFEVER : Les indemnités d'élus ont-elles augmenté ?

Réponse de M. le Maire : Pas de revalorisation des indemnités mais hausse des cotisations qui vont avoir un impact.

Claude LEFEVER : Le tableau de détail des subventions aux associations montre un montant différent de ce qui est indiqué au budget.

Réponse de M. le Maire : Dans le tableau sont détaillés les montants octroyés aux associations pour lesquelles les demandes définitives ont été reçues mais le budget propose un montant prévisionnel supérieur qui pourra être affecté lorsque les dossiers en attente seront complets (attente des classes vertes et RASED notamment).

M. le Maire précise que l'augmentation du compte 65548 provient notamment du SIEA avec les travaux de génie civil électricité et fibre aux Echanaux. Il indique également qu'il y a de nombreux dysfonctionnements du réseau d'éclairage public dans le village en ce moment qui ont été remontés au SIEA pour résolution.

Pascal GAGNOLET présente les projets d'investissement 2022 : réfections (dojo, salle polyvalente, école de musique, église, gendarmerie, tennis Favrot), voirie (route de Neuville et marquages), matériel informatique, matériel roulant (tondeuse et un véhicule). Le parc de véhicules sera ainsi renouvelé et devrait occasionner moins d'entretien sur les années à venir.

La présentation du prévisionnel budget d'investissement donne lieu à des échanges :

Bertrand MOLINIER : Montant des subventions d'investissement très faible.

Réponse de M. le Maire : Peu d'investissement en 2022 afin de provisionner pour le projet école et notifications pas toutes reçues.

Claude LEFEVER : Comment a été déterminé le montant de 638 k€ sur le projet école ?

Réponse de Mme Evelyne ESCRIVA : Permet de provisionner dans l'attente de la finalisation du montage du projet. Le concours de maîtrise d'œuvre sera bientôt lancé, il y aura donc quelques dépenses sur les frais liés à la procédure.

Vote : approbation du budget primitif 2022 budget principal

Pour : 13, Contre : 6, Abstention : 0

• **Budget annexe assainissement**

Au niveau des dépenses de fonctionnement sont prévus des travaux sur le réseau, des charges de personnel et la DSP. Le chaulage est gardé dans les dépenses mais en 2024, avec la nouvelle STEP, le chaulage fera partie du processus.

Un emprunt de 2.5 millions d'euros est prévu en recettes d'investissement. Pour équilibrer le budget, sont prévus en dépenses d'investissement les 3 millions d'euros de construction et une part de réhabilitation réseaux mais qui n'auront lieu qu'en 2024.

La présentation du prévisionnel budget de fonctionnement donne lieu à des échanges :

Claude LEFEVER : La redevance prévisionnelle de 120 k€ semble excessive.

Réponse de M. le Maire : Le calcul est fait par rapport aux consommations d'eau prévisionnelles et au nombre de compteurs. Il y a eu historiquement des problèmes avec la Nantaise qui collectait et reversait à Suez et on ne sait pas si tout était bien équilibré. Depuis 2020, la situation s'est améliorée. C'est important car ce montant correspond presque aux annuités d'emprunt de la STEP.

Claude LEFEVER : Où sont constatés les raccordements ?

Réponse de M. le Maire : Dans le compte 704 : travaux pour 76 k€, évalués par rapport aux permis de construire, selon le principe de prudence.

Claude LEFEVER : Pourquoi faire l'emprunt maintenant ? Cela semble prématuré d'autant que les intérêts et les subventions ne sont pas constatées.

Réponse de M. le Maire : Du fait de la variation très importante des taux ces derniers mois, afin de ne pas se trouver avec des conditions plus difficiles par rapport à l'emprunt. L'emprunt ne sera débloqué qu'en fin d'année, les intérêts sont donc différés à 2023. La subvention d'investissement n'est pas constatée car la notification n'a pas été reçue mais nous percevons potentiellement 600 k€ de l'agence de l'eau et 800 k€ de subventions du département. Saint Marcel a déjà emprunté depuis décembre 2021.

Claude LEFEVER : J'avais soumis l'idée de créer un budget annexe pour la construction de la STEP à des fins de transparence avec St Marcel.

Réponse de M. le Maire : Mme SERGENT indique qu'il n'est pas possible d'avoir 2 budgets annexes pour le même objet mais qu'on peut détailler les opérations dans les dépenses d'investissement. La répartition des recettes complexifierait le suivi. La question sera de voir comment sera comptabilisée la part de Saint Marcel chez eux, certainement en fonctionnement, car Saint André porte l'investissement. Monsieur le Maire indique qu'en parallèle seront poursuivis les travaux de réhabilitation des réseaux selon le schéma directeur. Il rappelle le probable transfert obligatoire de compétence assainissement à la Communauté de Communes en 2026 mais le bureau voudrait anticiper le transfert à 2025 afin de s'organiser avant les nouvelles élections. Même si le budget devient intercommunal, chaque commune paiera pour son service par le biais des attributions de compensation et l'élaboration d'un schéma d'assainissement intercommunal a été décidé en conférence des maires.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a mandaté un cabinet de conseils (BAC CONSEILS) pour faire un audit sur notre délégataire du service d'assainissement : SUEZ eau de France. Ce cabinet a également réalisé une étude de prospective pour savoir s'il était nécessaire d'augmenter la part communale de la redevance assainissement en raison des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration et du remboursement de l'emprunt à compter de 2023. BAC Conseils viendra présenter la prospective au conseil municipal d'avril 2022.

Claude LEFEVER : C'est quasiment l'excédent annuel qui disparaît dans l'emprunt sur 25 ans. Des durées plus longues ont-elles été étudiées ?

Réponse de M. le Maire : Selon le cabinet de conseil, les conditions d'emprunt sont similaires entre 20 à 30 ans et l'amortissement de l'équipement se fait sur 25 ans désormais à cause de la baisse de qualité des matières premières. Il y aura une convergence potentielle du prix de l'eau avec la prise de compétence communautaire. En revanche, nous sommes plus inquiets concernant la part du délégataire car les nouvelles STEP sont plus vertueuses en matière de traitement des eaux.

Claude LEFEVER : Vous avez gardé BAC Conseils alors que ce sont eux qui ont signé la DSP ? Un ancien de chez Suez ne va pas dire que la convention signée par Suez n'est pas bien.

Réponse de M. le Maire : La personne qui fait l'audit connaît très bien le fonctionnement des réseaux et le cabinet n'intervient pas sur la DSP mais uniquement sur le suivi. Les bureaux d'études se connaissent de toute façon tous mais il faut compter sur l'éthique professionnelle.

Vote : approbation du budget primitif 2022 budget assainissement

Pour : 13, Contre : 6, Abstention : 0

• Budget annexe production énergie

Il ne comporte pas grand-chose hormis de menues dépenses d'entretien.

La présentation du prévisionnel budget production énergie donne lieu à des échanges :

Claude LEFEVER : Peut-on prévoir des panneaux photovoltaïques sur la STEP ? Cela pourrait-il passer sur ce budget ? Quel partage devrait être fait avec Saint Marcel ?

Réponse de M. le Maire : Des panneaux sont effectivement à l'étude en revente ou autoconsommation, et passeraient sur ce budget. Cela ne sera pas forcément partagé car ferait partie de l'investissement porté par Saint André. Cela pourrait passer par RSE ou une association citoyenne sous forme de SIC. Le montage reste à définir.

Vote : approbation du budget primitif 2022 budget production énergie

Pour : 19, Contre 0, Abstention : 0

SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS :

Le tableau détaillé des propositions de subventions 2022 à verser aux associations et organismes est présenté (voir présentation du budget jointe en annexe à la note de synthèse). Il est précisé que certaines demandes incomplètes sont en attente.

Questions de Claude LEFEVER, Valérie OCTRUE et Monique LACROIX concernant les demandes en attente et leur montant, l'absence de mention de l'Académie de la Dombes, les JSP, le FSL.

Réponse de M. le Maire : AGV Gym, Corcy Danse, ALEJ font partie des demandes en attente. Pas encore de montant car il manque des éléments. Toutes les associations n'ont pas connu les mêmes difficultés par rapport au covid selon le type d'activité, le lieu, l'emploi de personnel... Les JSP, le FSL et l'Académie de la Dombes n'ont pas fait de demande mais contact sera repris avec eux.

Bertrand MOLINIER : Quelle est la règle d'attribution des subventions ? Y a-t-il un montant par enfant ?

Réponse de M. le Maire : Le choix a été fait d'accompagner les associations qui ont un projet, même si elles n'accueillent pas d'enfant comme le yoga par exemple. Les dossiers sont étudiés un par un en commission associations à laquelle chaque conseiller municipal peut participer.

Mr MOLINIER ne participe pas au vote. Il est noté absent.

Vote : attribution individuelle des subventions 2022 selon détail en annexe

Pour : 15, Contre 2, Abstention : 1

ASSAINISSEMENT

Réalisation d'un emprunt sur le Budget Assainissement pour financement des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration.

Monsieur le Maire indique que deux banques ont été sollicitées : le Crédit agricole et la Caisse d'Epargne. Les taux étaient strictement identiques. La banque choisie a été la Caisse d'Epargne car elle a fait plusieurs simulations de prêts (durée, montant du prêt...).

Vote : souscription emprunt

Pour : 16, Contre 1, Abstention : 2

RESSOURCES HUMAINES

Recrutement d'un agent contractuel pour aide ponctuelle des agents d'entretien sur une durée de 15 heures jusqu'au 08 juillet 2022, Indice majoré compris entre le 343 et 367. Le conseil municipal doit délibérer pour autoriser la signature de ce type de contrat pour accroissement temporaire d'activité en indiquant la durée du contrat, la durée hebdomadaire de l'emploi ainsi que l'indice de rémunération. Durée maximale du contrat : 12 mois sur une même période de 18 mois consécutifs.

L'objectif est de pouvoir renforcer les équipes de ménage pour assurer les protocoles de nettoyage covid en même temps que la reprise d'activité des salles.

Vote : autorisation recours au CDD

Pour : 19, Contre 0, Abstention : 0

SYNDICAT D'EAU POTABLE BRESSE DOMBES SAONE

Convention avec le nouveau prestataire d'exploitation du réseau d'eau potable : le syndicat a fait parvenir un courrier à la Mairie pour lui demander de prendre une délibération, avant fin mars, autorisant le Maire à signer la convention avec la nouvelle entreprise retenue (Entreprise SAUR).

Bertrand MOLINIER : L'augmentation des frais de facturation de la nouvelle entreprise (SAUR) à SUEZ passe de 0.50 € à 2.50 € soit multiplié par 5, ce qui est énorme.

Claude LEFEVER : aimerait connaître les motivations du syndicat d'eau potable pour ce changement de prestataire. Le syndicat ne consulte pas les communes adhérentes et leur demande juste de signer une nouvelle convention pour laquelle elles n'ont rien à dire. Dans ce cas, pourquoi solliciter une délibération du conseil municipal ?

M. MIDONNET précise que ce ne sont pas toutes les communes du syndicat qui vont changer de prestataire d'eau potable.

POINT SUR LES COMMISSIONS

• Commission sécurité

Mr LEMARIÉ informe qu'une journée « risques du quotidien » en faveur des seniors sera organisée par la police municipale en partenariat avec ECLAT.

Une commission croisée environnement/sécurité/voirie sera organisée le 13 avril à 18h30 pour le retour de l'ADIA sur les modes doux.

Une réunion a eu lieu avec les habitants de la route de Neuville pour les consulter sur les travaux sécuritaires à venir.

Travaux sur l'amélioration de la fluidité du passage voie ferrée route de Trévoux à lancer.

Mr MOLINIER interpelle Mr LEMARIE car il n'a pas reçu les éléments demandés en commission assainissement concernant les coûts de la nouvelle station d'épuration.

Mr LEMARIÉ répond que ces éléments ont déjà été communiqués par le cabinet Montmasson.

Mr MOLINIER souhaite des éléments de détails concernant le chiffrage des 2 scénarios : sans mutualisation et avec mutualisation avec Saint Marcel.

Monsieur le Maire répond que cette étude a déjà été faite par le cabinet Montmasson et payée par la commune de Saint Marcel.

• Commission affaires scolaires

Mme ESCRIVA informe l'assistance que le cahier des charges concernant le projet d'école est en phase de relecture et que le travail continue sur la programmation budgétaire.

La commission scolaire sera convoquée afin de statuer sur les demandes de dérogations scolaires.

QUESTIONS DIVERSES

Bertrand MOLINIER : Où en est la convention avec la LPO ? Est-elle signée ?

Monsieur le Maire répond qu'il faut d'abord définir le périmètre d'intervention sur l'espace naturel sensible de Vernange. Il y a 5 partenaires à réunir.

Valérie OCTRUE : Y aura-t-il un repas pour les aînés en 2022 ?

Monsieur le Maire répond qu'il souhaiterait le faire cet été mais qu'il faut trouver une disponibilité de la salle polyvalente.

Fin de séance à 23h00.

La Secrétaire de Séance,
Evelyne ESCRIVA



Le Maire,
Ludovic LOREAU

